



GYMNASE HILAIRE DE CHARDONNET

REGLEMENT GENERAL D'UTILISATION DE LA « SAE »

EN AUTONOMIE ET OUVERTE PAR UN BENEVOLE

1 – Conditions d'accès à la « SAE ».

Toute personne doit se conformer au règlement général d'utilisation du gymnase.

Conformément à la convention d'utilisation signée avec la municipalité de Chalon sur Saône, l'accès est réservé uniquement aux personnes adhérentes au Club Alpin Français durant les créneaux horaires définis.

2 – Recommandations d'utilisation.

- Pendant la séance, le responsable habilité a autorité et doit intervenir pour faire respecter le règlement d'utilisation de la SAE et également dès la constatation d'un comportement dangereux.
- Seules les personnes membres du CAF, à jour de cotisation peuvent grimper dans les créneaux horaires réservés au club (il est obligatoire d'avoir sa carte sur soi).
- L'utilisation de matériel adapté, réglementaire et conforme à la pratique de l'escalade est obligatoire.
- Il est strictement interdit de déplacer ou d'ajouter des prises sans autorisation.
- Pour tout travail sur la « SAE », les tapis ou le sol du gymnase seront obligatoirement couverts par une protection résistante aux impacts.
- Il est interdit de se déplacer derrière la SAE (structure porteuse) sans autorisation spéciale .
- La pratique en bloc est strictement interdite au dessus de la ligne noire (hauteur maximum atteinte par les mains).
- L'utilisateur doit vérifier que tout est mis en œuvre pour assurer sa sécurité :
 - Etat de la SAE (état d'usure des relais et des dégaines si elles sont en place).
 - Etat du matériel (corde, baudrier, mousquetons, système d'assurage).
- Après utilisation le matériel sera rangé dans les emplacements prévus à cet effet. Les cordes seront posées pour une utilisation en moulinette et rangées le long du mur. Chaque utilisateur doit s'assurer qu'il évacue les emballages éventuels qu'il a pu apporter (bouteille d'eau, paquet de gâteaux,...),
-

- Consignes en cas d'incident ou d'accident :
SAMU : 15
POLICE : 17
POMPIERS : 18
Prévenir le(s) responsable « SAE » : Eric BOIS Tél. : 06.83.91.92.53 ou
Sylvain CORCELLE Tél. : 06.30.51.13.21

3 - CONSIGNES D'UTILISATION LORS DES SEANCES EN ACCES LIBRE :

L'escalade n'est possible qu'en présence d'un responsable habilité et inscrit sur le calendrier google.

Lors des séances en libre accès il n'y a pas d'encadrement pédagogique, **le grimpeur doit être autonome** et capable d'assurer sa sécurité ainsi que celle de son compagnon de cordée.

Aucun équipement n'est fourni, à l'exception des cordes.

Tout grimpeur doit être membre du Club Alpin Français et à jour de cotisation (les assurances ne prennent en charge que les membres CAF).

Toute activité autre que l'escalade est strictement interdite.

4 - Motifs d'exclusion.

- Toute personne ne respectant pas les règlements ou ayant un comportement dangereux peut se voir exclure de la salle.